

né à Audenhove St Goorix le 18-9-1 Rouckhout. *mille*

Sol^t ag. 18ch. a/p 3 C^u 2^e 6^{1/2} m 1^{3/4} 562

~~indust Slymme Hamme Hooglede Rauwers enq. statutaire
of D' Rauwers, unst all. n° 3914 p. 2 R. 3914
date 23-12 et rés au com^{te} milit d'Houthulst T. 1321.687~~

F/11626 Acte de + existe (jugement)

Gouvernement St Goorix le 5-9-21. Lianm demande de
l'autor com^{te} de St Goorix Audenhove tendant à obtenir
un eed (8)

E/C 868/27-5-21 à St Goorix. Audenhove,
dem: renseig^g,
Meda. 061-921822. du 6-6-21. parr. avec sujet concern^t milit (R.)
St Goorix. Audenhove le 10 p. 21 donne eed (8)

E/11626 du 11-7-21 Gestionn. 1^{re} ch. a/p
E/11626 du 11-7-21 fiche GM. id.

GM 1^{re} ch. a/p 2/8/21 fiche en retour (E)

Comd^t 1^{re} ch. a/p 3 C^u du 1-9-21 env. liste laquelle
donne renseig^g concern^t milit (R.)

E/11626: 13. 9. 21 à St Goorix. Audenhove
dern^{re} de l'adresse act^{re} de la f^{te} du 11/8.

1^{er} chap. 19911, Juin en retour.

(E)

St Goorix Audenbrouw 20/7/21 parents habitent com.^{me}
Wolvenhoek (E)

1^{er} chap n° 7253 du 14.7.21 envoi fait laquelle
donne renseig. ^{4^e} conc. ^{nt} nul -^{re} (R.)

Qm. 1^{er} chap. n° 19.272 / 37562 le 3.10.22. décl. égrot.
(E.C.)

E/C^A/1142 du 13.10.22 à Q.Mich. à p. dem.
extra mott.

E/C^A/1142 du 13.10.22 à Roulers. dem. extra mott.
transmis déclaration, à compléter, le
cas où l'ad n'a pas été, au sein.

Roulers le 14.10.22 en ret⁴ déclarat. complété

Qm. 1^{er} chap n° 20238 le 17.10.22. envoi ext. n° 66

E/C^A/11951 du 26.10.22 à Audenbrouw St. Georges.
dem. ext. de l'acte de naissance et de mariage
et cert d'inscription aux reg^{is} de population. transm.
decl. à compléter.

Audenbrouw St. Georges le 31.10.22 en ret⁴ dé-
claration complétée, l'envoie ext. acte de naiss.
et du reg^{is} de population (E.C.)

Brouckhout. Ivo
Sot^t vq. d. ch. cip. 3. c^o - f. c^o m. le 31/562.

(3)

F. 3635 / 4686 / 28. 11. 22 au f. II, dem. rech. f. le du m.
AD

S.A. n° 255 le 18. 1. 23. Un m^e Bouchout du 1^r ch^p
a été repéré au c^r de Roulers F.R. 3914. Il est
presque certain qu'il s'agit du m^e Bouchout. Ivo
La note n° 3635 / 11626 du 28. 11. 22 mentionne également
Bouchout. L'erreur existe-t-elle au la D.S.E. M. B. ou au
f., la ville de Roulers ayant les mêmes rsons que le f. /

Ivo / 11626 / g. 1. 23 à St. Georges Audenarde, dem.
ech. acte naissance de Rouckhout ou bouchout ?

F. 1710 / 11626 / g. 1. 23 au 1^r ch. d. f., dem. Si il existe
d'la m^e du corps ses ordres plusieurs m^es du
nom de Bouchout - Bouchout ou Rouckhout.

St. Georges Audenarde, 15. 1. 18, Namur, est acte de
naissance au nom de Rouckhout. Ivo

Gm. 1^r chap., 20. 2. 23, donne un mutat de Rouckhout
Ivo, t. le 2. 10. 18 à Roulers et de Rouckhout Ivo,
en congé illimité à Roosbeek. 8,

X R.T. 158 / 2 le 9. 6. 23 au Meln dossier déclaratif

R.S. 4295 / 11. 6. 23 au f. II, m^e 2 f. p: 3914 du cr des
alliés à Roulers sous le nom de bouchout et le nomme:
Rouckhout Ivo - les inscriptions de la croix devront être
modifiées en conséquence.

L. 2366 / 8810. du 24-2-23. Du nom de l^e ch. à p. deux
reurs complémentaires conc^{re} identité du mil^l Bouchout
& au cin^{me} mil^l des Athies à Roulers en éventuelle
nom & dernière mutation publie.

1^e ch. à p. 19-3-23, la 1^e a compris un n^o
Bouchout, Jean, t à la bataille de Roulers.
Ils extrait registre Mahk au nom de Bouchout. Inv.
n. 1125 / 87. 562 t. 6. 2. 11. 18 à Roulers, né à Audenarde.
St. Gery le 1-8-11. (4 ans). Adam, frère Bouchout. Décié
Audenarde - St. Gery. (E.)

Gouilbos 271. Du 7-11-23. noms. mil^l au nom de
Bouchout, Ab 1562. t à Steghardhe le 30-9-18.

S^e IV n^o 2053 le 23/6/23. le nom de Bouchout a été
changé en Pauwels. Inv. du 1^e ch. à p. sur la croix au
debut de l'ent^{er} de Roulers (R.).

L. 24245 / 11626. 29-6-23/ ch. ch. Van Bouchout
Wolvenhove. St. Gogge. c. Audenarde. donne
lieu d. & de 3 fils.

S^e V, n^o 19-11-23, En commun avec le Rouchout. Puis
simplement la famille Rouchout était reperé Bouchout
à la suite de notre note R.S. 8395, le nom fut changé en
Rouchout. Jean. n la substitution, qui faisait l'^{er} état peut
être fait. (E.)

Ord. o. 81 / 179620 du 20-11-23, la jug^{te} décl. de t a été
rendu le 7. 9. 23 par le tribunal d'Audenarde et
est transcrit de les registres E.C d'Audenarde St. Gery
(S.C)

Rouckhout, Yvo
Sol t. 8dg 1 Ch à f. m. b. 37562

S.E. 3668 le 28-11-23 au S^e IV en ret^e lettre de M^r Rouck-
hout le corps ne peut plus être restitué aux frais de l'Etat

B.S. 2827/49. 4. 24 à M^r Rouckhout, Wolvenhoek,
St Goens, donne mes concern^t com et vœs de ton fils.

M^r Rouckhout, 25.4.24, accueille réception de votre note ?

F. IV n° 5027/30.9.24, I.V.C.C. n° 539, au nom de:

Rouckhout (S.C.)

Int. 661/c/36.c/7.5 - 17.9.23 - Denys 226. enqte - e.a.t. au service
Tous le monde de Rouckhout. (E)

D 10203. — Timp. M.D.N. — 2500 ex.